



## Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg

### **Communiqué sur la faible représentation des femmes au parlement**

En 2018, un an presque jour pour jour avant le centenaire de l'égalité politique des femmes au Luxembourg, la Commission consultative des Droits de l'Homme (CCDH) regrette que le pays se situe avec un taux de 20% de femmes à la traîne en matière de représentativité à la Chambre des députés.

Ce résultat est d'autant plus étonnant que les élections parlementaires récentes furent les premières où la désignation obligatoire de 40% de femmes par liste électorale a été imposée. Il est évident que l'instauration de quotas et une campagne de motivation à l'égard des femmes – largement basée sur des stéréotypes féminins dépassés – ne sont qu'un cache-misère et n'ont pas porté leurs fruits.

En effet, même si la mise en place de quotas a prouvé son efficacité dans de nombreux pays, elle ne peut à elle seule s'attaquer à la racine du problème. Elle ne peut porter ses fruits que si elle est accompagnée par une réelle volonté d'appui de la part de la société en général et des partis politiques, des médias et du gouvernement en particulier.

La sous-représentation flagrante des femmes à la Chambre n'est, d'après la CCDH, donc pas uniquement un problème de quotas, de communication ou de vote, mais résulte essentiellement de l'absence d'une politique cohérente et générale en matière d'égalité telle que pratiquée depuis des décennies dans d'autres pays. Au lieu de mettre en cause une politique d'activisme ponctuel et souvent paternaliste, on tente d'expliquer – comble de l'ironie – le faible score des femmes aux élections par la notion de « compétence » comme si les hommes politiques élus étaient immunisés contre la médiocrité et l'incompétence.

La CCDH souligne qu'il est d'ailleurs difficile de juger de la compétence des femmes, si elles sont privées de forum et réduites au silence. Le fait que la composition des groupes de travail mis en place en vue de la formation du nouveau gouvernement est à majorité d'hommes n'est qu'un exemple parmi d'autres, qui illustre parfaitement l'absence de volonté de la part des partis politiques et du gouvernement à réellement impliquer les femmes et à leur reconnaître leurs compétences.

Si nous souhaitons faire évoluer notre société dans le respect de sa diversité, il est urgent que le prochain gouvernement mette en place une véritable politique transversale en matière d'égalité : celle-ci sera axée sur l'éducation, la formation et la communication. Il s'agit de déconstruire des stéréotypes, souvent ancestraux, liés au rôle de la femme et de

l'homme et cela à tous les niveaux. L'objectif est de réaliser une société plus égalitaire qui permette à chacun et chacune de s'y retrouver.

Dans ce contexte, la CCDH rappelle que le Luxembourg a pris plusieurs engagements dans ce sens au niveau des Nations Unies et du Conseil de l'Europe.

Parmi les objectifs du développement durable à atteindre jusqu'en 2030, il s'agira de « (...) *garantir l'égalité d'accès des femmes (...) à la représentation dans les processus de prise de décisions politiques et économiques nourrira l'instauration d'économies durables et sera bénéfique aux sociétés et à l'ensemble de l'humanité. (...)* ».

« *Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique* » est l'un des cinq domaines prioritaires déterminés dans le cadre de la stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes du Conseil de l'Europe. Ce dernier « *encourage les États membres à adopter une approche globale et intégrée de l'égalité, leur apporte un soutien et des orientations et met à leur disposition des organes institutionnels et des mécanismes internes pour faire face aux enjeux de la mise en œuvre de normes dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes* ».

100 ans après l'instauration de l'équivalence des droits politiques entre les hommes et les femmes au Luxembourg, la CCDH souligne qu'il est temps d'instaurer une véritable politique d'égalité telle que recommandée dans les observations finales des 6e et 7e rapports périodiques du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes du 14 mars 2018: le Luxembourg y est incité « *[à] revoir son approche de la législation, des politiques et des programmes en appliquant une démarche cohérente, intersectorielle et soucieuse de la problématique hommes-femmes (...) et à garantir l'égalité dans les résultats.* »

Pour en savoir plus: [Article Luxemburger Wort & Le Jeudi](#)